

**Débat d'Economie et Politique organisé
avec le PCF, les groupes communistes du Sénat
et de l'Assemblée nationale (3 mai 2001)**

Rendre les licenciements acceptables ou en finir avec les licenciements, le chômage et la précarité ?

Nicolas Marchand*

Introduction du débat

La multiplication des plans dits sociaux suscite un important débat. Indignation et rejet s'expriment fortement.

Selon un sondage BVA-*l'Humanité*, publié le 1^{er} mai, 64% des salariés mettent en cause la pression des marchés financiers et des actionnaires. Mais ils sont nettement plus partagés quand à la possibilité d'y faire quelque chose. Si 12% pensent qu'un gouvernement peut résoudre le problème en profondeur, et 26% en améliorer les aspects essentiels, ils sont 31% à penser qu'on ne peut en améliorer que quelques aspects et 28% qu'on n'y peut pas grand chose.

Cela me paraît situer une question politique majeure.

S'agit-il seulement de rendre les licenciements plus acceptables ? C'est pour l'essentiel la philosophie qui guide les propositions du PS, étant admis selon lui qu'on ne peut agir que dans le respect des règles de l'économie de marché (capitaliste). Cela peut donner quelques améliorations. Mais il ne saurait s'agir d'empêcher les plans sociaux.

Les communistes pensent qu'il est possible de faire bien mieux : répondre aux exigences immédiates (c'est le sens des amendements déposés par les parlementaires communistes) en s'inscrivant dès maintenant dans la perspective d'en finir avec les licenciements, le chômage et la précarité.

Ce projet communiste que nous travaillons à préciser, et dont les options font l'objet de débats parfois aigus, je le caractériserai comme celui d'une

nouvelle démocratie sociale pour promouvoir un nouveau statut du travail, fondé sur la sécurisation de l'emploi avec la formation, et pour faire reculer le pouvoir de nuisance des marchés financiers.

Il ne participe pas d'une démarche de surenchère, mais d'une recherche d'alternative.

Licenciements et croissance

Pour des réponses opératives, il faut partir de ce qui se passe.

En quasi-totalité les « plans sociaux » sont le fait de grands groupes transnationaux aux chiffres d'affaires records.

Pour beaucoup d'entre eux, les carnets de commandes sont pleins et les profits énormes.

Bref, des licenciements lorsqu'il y a croissance. Une croissance très forte dans des secteurs comme l'aéronautique, le transport aérien ou les technologies de l'information et de la communication.



* Membre du Collège exécutif du PCF.

Quant aux entreprises déclarant perdre de l'argent : Bull, AOM, Air-Liberté, Air-Littoral, hier Cellatex, les problèmes ont pour origine des choix stratégiques délibérés des actionnaires principaux de démanteler l'entreprise, pour valoriser leur capital ailleurs. Des choix d'autant plus nocifs que désormais un retournement de la croissance mondiale se profile.

Nouveau système productif, globalisation, et nouvel âge du capitalisme

Alors que se passe-t-il ? On assiste depuis plusieurs années à une vague de mégafusions, encouragées par les privatisations.

Emergent d'énormes groupes transnationaux qui lèvent des financements considérables sur le marché des capitaux privés pour constituer, par fusions-acquisitions, des réseaux planétaires de centaines d'usines, de laboratoires et de bureaux d'études...

Ces groupes s'appuient sur la révolution des technologies de l'information et des communications pour transformer le système productif et le travail lui-même.

Cette organisation en réseau globalisé, vise à partager les coûts qui explosent des innovations et du contrôle des technologies, tout en poussant l'extension des marchés pour répartir les risques et élargir les marges.

Dans cette nouvelle ère de la production et des activités de services, les capacités humaines sont le facteur décisif d'efficacité.

Les niveaux de formation ont considérablement progressé. Les femmes prennent de plus en plus leur place.

Mais très contradictoirement, le capitalisme accompagne ces transformations majeures d'une régression sociale qui a peu de précédents où ce qui est visé c'est l'entière disponibilité de la personne à la logique de l'argent. En France cet objectif structure la conception du MEDEF de la refondation sociale : dégager au maximum le social de la compétence de l'Etat pour livrer les salariés, dans le rapport le plus individualisé et inégalitaire possible, à la domination patronale, de façon à dégager de nouvelles marges au capital dans le partage de la valeur ajoutée.

C'est un nouvel âge du capitalisme : l'entreprise « patrimoniale » et « entrepreneuriale », comme le pilotage et le financement étatique des grandes entreprises autour d'un projet industriel intégrant une certaine régulation sociale relèvent d'une époque passée.

Désormais c'est l'univers impitoyable du primat des marchés financiers et de la valorisation actionnariale, avec une implication sans précédent des Etats pour soutenir les marchés financiers. Dans ce monde, le travail n'est qu'une variable d'ajustement. L'ensemble des activités humaines tendent à devenir des marchandises.

Logique boursière contre responsabilité sociale de l'entreprise

Il ne s'agit pas d'une caricature. La majorité des plans sociaux jouent la bourse et le rendement financier contre les dépenses salariales.

Les restructurations conjuguent licenciements, abandons d'activités, délocalisations, mais également externalisations, filialisations, sous-traitance, création de nouvelles activités ... On objecte qu'il y a plus de création d'emplois que de destruction. C'est exact, mais cela contribue à rendre insupportables les pratiques qui consistent à « jeter » des milliers de personnes humaines.

Car quels emplois sont créés à la place des emplois détruits, avec quelles conditions de travail ?

Leurs caractéristiques dominantes sont la précarité, les horaires atypiques (travail de nuit, travail du dimanche), l'intensification du travail, la non reconnaissance des diplômes pour les jeunes, des salaires et des droits réduits...

C'est cela aussi les plans « sociaux » de Danone, Michelin, Alstom...

Actionnaires et experts libéraux nous expliquent que pour être compétitif, il faut produire des « P'tits Lu » et des pneus la nuit et le week-end.

L'apparition dans le vocabulaire courant des notions de « souffrance au travail », de « gestion par le stress », de « harcèlement moral » ne relève pas de l'imaginaire salarial.

Et qui assume le coût social de telles pratiques ? Toujours les salariés et la collectivité.

Pour les mêmes raisons de « compétitivité » les grands groupes font également des économies sur les dépenses nécessaires à la réduction des risques humains et environnementaux (Total-Erika ; oligopoles de l'agroalimentaire et dangers de l'agriculture et de l'élevage intensifs...).

On pourrait encore évoquer les conséquences des dominations des marchés financiers dans l'industrie pharmaceutique ou informatique.

Mais que vaut cette conception de la « compétitivité » où seul prévaut le rendement financier et l'obsession de la baisse des dépenses salariales ? Quelle est cette société où des groupes transnationaux, dont la puissance provient du travail de millions de salariés et qui bénéficient d'aides publiques considérables, exigent que la responsabilité sociale de l'entreprise se limite à produire de la valeur pour l'actionnaire ? Est-il acceptable, au regard de cette responsabilité sociale que l'on continue de confondre l'entreprise, les groupes, leur système de pouvoir avec leurs seuls actionnaires ? Et faut-il accepter que le champ de la politique et de l'Etat se limite à panser les plaies ?

Espace, mais besoin d'une dynamique sociale et politique plus forte, pour construire une alternative

La grande majorité de la population supporte de plus en plus difficilement cette vulnérabilité sociale et cette domination des marchés financiers sur tous les aspects de la vie humaine. Ce sentiment nourrit la critique de la représentation politique dominante qui accompagne ce mouvement, invitant au « réalisme » selon lequel il y aurait des règles indépassables : celles du marché capitaliste.

Avec la vague des licenciements boursiers, monte l'exigence du refus des licenciements.

Comment répondre à cette attente ? La question est politique, bien plus que technique. Et les réponses font débat, entre communistes et parmi les citoyens. Il est important et utile que les opinions s'expriment et se confrontent pour construire des réponses communistes convaincantes et mobilisatrices. Cette soirée en est l'occasion. Chacune et chacun s'exprimera avec son approche. Je le fais avec la mienne.

Notre objectif est d'en finir avec tous les licenciements économiques, mais également avec le chômage et la précarité.

Les licenciements chez AOM, Air Liberté, Air Littoral, Bull ou Moulinex ne sont pas plus acceptables que ceux de Danone, Michelin ou Alstom...

Il ne suffit donc pas de chercher à les rendre moins douloureux. Il s'agit de modifier le système de pouvoirs qui y

conduit et la régulation même du marché du travail. En matière de propositions immédiates, nous disposons déjà d'un outil qui conserve toute sa pertinence et qui est le fruit d'un travail important: la proposition de loi relative aux licenciements économiques déposée par les parlementaires communistes en avril 1999.

C'est un point d'appui pour des avancées immédiates dans le débat actuel.

Nous proposons de suspendre tous les plans sociaux et de faire avancer un ensemble de dispositions qui permettent, non pas de renouer avec l'autorisation administrative de licenciement qui est inefficace, mais d'aller à une véritable alternative aux gestions actuelles des ressources humaines et financières.

Il s'agit de travailler à un statut salarial qui permette de faire évoluer la société, les entreprises, tout en assurant à chaque citoyen, tout au long de sa vie active, une sécurité d'emploi ou de formation et donc une continuité de droits et de revenus.

Loin d'être rigide – qu'est-ce qui peut être plus rigide et plus borné qu'un licenciement ? – cette solution permettrait de dépasser la « flexibilité » du marché (au nom de laquelle est poussée la précarité) pour maîtriser avec souplesse les transformations nécessaires des entreprises, changer le travail, et cela du local au mondial. Elle vise plus d'efficacité économique.

Sans rejet social il s'agit de favoriser les mobilités professionnelles et ascensionnelles choisies dans une ou plusieurs entreprises, et cela du niveau du bassin d'emploi jusqu'aux autres niveaux.

Comment avancer dans cette direction ? Trois objectifs me paraissent essentiels :

- En avançant vers de réels pouvoirs des salariés permettant de transformer la gestion des entreprises et de les amener à assumer toutes leurs responsabilités sociales.

Il s'agit de donner de véritables pouvoirs d'expertise, de propositions sur les stratégies industrielles, l'organisation et le contenu du travail, les choix technologiques, les financements. Le droit d'intervention doit être effectif en permanence, en amont de toute restructuration ou plan social.

- Développer et créer les institutions nécessaires, de l'entreprise au groupe, du régional au mondial pour que les salariés puissent exercer ces pouvoirs.

Les comités d'entreprises, les comités de groupes sont les institutions de base pour ce développement.

En même temps, il est nécessaire d'aller plus loin pour intervenir sur les réalités actuelles des entreprises organisées en réseaux du régional au mondial. Il faut insister sur ces deux niveaux qui sont décisifs, sur les nouvelles initiatives politiques que cela appelle, à l'échelle de l'Europe et du monde.

- Financements, crédit, fonds publics et démocratie sociale.

Il serait très illusoire de vouloir aller dans le sens d'une démocratie sociale sans agir pour se libérer de la dictature des marchés financiers.

Et dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres le dispositif répressif ne suffit pas. Il faut de nouveaux financements pour faire reculer l'appel au marché financier.

Le niveau actuel des enjeux de société, la maîtrise des nouvelles technologies, appellent d'importants moyens financiers. Il y a donc besoin d'une intervention des salariés et des élus, notamment dans les bassins d'emplois pour :

- contrôler l'usage des fonds publics, en finir avec l'allègement des charges sociales patronales,
- orienter le crédit des banques et institutions financières vers l'emploi et la formation,
- intervenir dans la politique financière des entreprises et dans la gestion de l'épargne salariale.

La démocratie sociale au cœur des enjeux de changement

Je pense qu'il faut considérer la démocratie sociale comme le pivot d'une alternative pour l'emploi.

Elections et mouvement social aidant, face à la montée des licenciements boursiers et du mécontentement social, le gouvernement semble commencer à accepter quelques propositions allant dans ce sens. Mais c'est encore bien timide. A l'évidence, le compte n'y est pas.

Il y a besoin d'une détermination politique beaucoup plus forte pour faire avancer la démocratie sociale et faire reculer la dictature boursière. Cette détermination, les communistes l'ont. Démocratiser l'économie, pour sécuriser l'emploi-formation et utiliser l'argent autrement, ces propositions peuvent identifier une alternative aux options qui prédominent aujourd'hui à gauche. Elles peuvent fonder aussi des initiatives en Europe et au niveau mondial.

Elles sont bien sur soumises au débat, un débat qu'il s'agit de nourrir dans toute la société, et particulièrement dans le monde du travail, sur les lieux du travail, pour contribuer au développement d'une véritable dynamique sociale et politique. Elles suscitent des initiatives d'action, des pétitions qui recueillent du succès dans plusieurs départements.

Nous sommes à un moment où s'affirme un divorce très profond entre les attentes, les exigences des salariés et la « gouvernance » actuelle des entreprises. Il y a une recherche d'alternative tout à fait nouvelle, notamment chez les cadres.

Le Parti communiste peut répondre à cette disponibilité en construisant, en faisant vivre avec les citoyens un projet pour lequel l'entreprise, le travail sont au cœur des enjeux de changement. n



Débat d'*Economie et Politique* organisé avec le PCF,
les groupes communistes du Sénat
et de l'Assemblée nationale (3 mai 2001)

Licenciements : faire avancer le droit social

Julie et Alain Morin

Compte rendu du débat

Rémi Brouté, collaborateur du groupe communiste à l'assemblée nationale, rappelle qu'en 1997, Lionel Jospin s'est engagé à revenir sur la loi sur le licenciement et que pour y contribuer, avec des syndicalistes et des juristes, 27 mesures ont été élaborées et rassemblées dans une proposition de loi du groupe communiste. Dans le cadre d'une « niche parlementaire », six d'entre elles ont pu être débattues. Si le groupe socialiste s'est refusé à soutenir ces propositions, Martine Aubry, ministre de l'emploi, s'est engagée à travailler avec la majorité sur deux points: rechercher les moyens d'éviter les licenciements et obliger l'entreprise à assurer de bons reclassements en cas de suppression inévitable d'emplois.

Sur le second point, il y a, selon R.Brouté, des mesures intéressantes dans les propositions faites par le gouvernement, mais rien n'est fait pour éviter les licenciements qui ne sont justifiés par aucun motif économique.

Or, le groupe communiste veut permettre de contester le motif économique, celui-ci doit être redéfini, afin que le licenciement ne puisse intervenir qu'en dernier recours.

Il faut que l'entreprise fasse la preuve qu'elle a utilisé tous les moyens autres que ceux qui s'appuient sur la réduction des coûts salariaux, par exemple, en ne recourant pas, à l'intérim ou à la sous-traitance qui entrent en concurrence avec les emplois menacés.

Rémi Brouté présente les autres propositions du groupe: obligation de reclassement des entreprises, droit à un recours suspensif du comité d'entreprise, obligation de mieux protéger les 85% de salariés touchés par des projets de suppression d'emploi exclus de tout plan social, mesures pour assurer la mise en place de comités d'entreprise dans un nombre plus important d'établissements, système de bonus - malus sur les taux de cotisation UNEDIC pour dissuader les licenciements

Pour la recherche du motif économique il est proposé d'élargir le bénéfice des expertises au-delà de l'établissement ou de l'entreprise en introduisant la notion de groupe élargi jusqu'aux entreprises sous-traitantes. Dans ce cas les prérogatives des comités d'entreprise des donneurs d'ordre seraient étendues aux entreprises sous-traitantes.



Rémi Brouté estime que la proposition d'introduire le bénéfice d'une entreprise comme motif économique pour refuser des licenciements n'est pas pertinent: outre qu'elle risque d'être d'anticonstitutionnelle, il existe de nombreuses techniques pour dissimuler l'ampleur des bénéfices. Il lui semble que « nous allons plus loin en obligeant l'entreprise à apporter la preuve qu'elle a bien utilisé tous les autres moyens que la baisse des coûts salariaux pour faire face à de prétendues ou réelles difficultés ».

Jean Robert Franco, responsable communiste du 11^{ème} arrondissement de Paris voit bien la nécessité de modifier les règles du jeu pour freiner les licenciements et se demande s'il ne faut pas non plus traiter le problème du

financement. Certes, il faut favoriser le crédit des banques plutôt que les marchés financiers. Mais ne faut-il pas aussi intervenir pour modifier le comportement des actionnaires, rassembler ceux qui sont prêts à faire fonctionner les entreprises selon d'autres règles. En effet, la plupart des fonds qui entrent dans le capital des grandes entreprises dans le cadre des fonds de pension provient de l'épargne des salariés.

Quelle priorité : l'argent ou les hommes ?

Indrajit Mike Balchand, délégué du personnel de Marks & Spencer remercie les participants pour les 1 800 francs qui ont été collectés ce soir, et les élus et les militants du 9^{ème} arrondissement qui les soutiennent depuis le début du conflit. Il s'interroge sur la rapidité des solutions apportées par l'adoption des amendements, mais estime qu'elles permettraient d'aider demain les salariés confrontés aux mêmes situations. Il demande aussi de mesurer ce que vivent aujourd'hui les salariés de son entreprise, et appelle à être à leurs côtés, et d'aller à leur rencontre.

« Enfin une réunion sur les licenciements » s'exclame **Josiane Blanc de la fédération CGT du Textile** qui, après avoir regretté l'absence des élus communistes dans leur colloque sur ce thème, auquel tous les autres groupes de l'assemblée nationale ont répondu, rappelle que cette la branche a perdu, en France, 300 000 emplois en 10 ans.

En 2000, les licenciements ont touché Myris, Cellatex, Lacoste, DMC, ... Actuellement, 40 plans de licenciements, souvent liés à des délocalisations décidées par de grands groupes, sont en cours. Elle remarque que même le gouvernement passe aujourd'hui ses commandes à l'étranger (militaire, administration).

J. Blanc exprime également son inquiétude sur l'avenir de Courtauds, détenue par la multinationale Sarah Lee et contrôlant, elle-même, Marks et Spencer, qui refuse de solder ses stocks importants et aggrave encore la situation actuelle de l'entreprise.

Elle attire l'attention sur la situation des salariés des PME qui sont sous protégés. Dans l'habillement, sur 6 000 entreprises, 80% d'entre elles ont moins de cinquante salariés.

Elle dénonce le comportement des grands groupes qui vont produire à l'étranger et souligne l'urgence de demander des comptes aux préfets et au gouvernement qui laissent faire. Elle met en avant le rôle des donneurs d'ordre, notamment de la grande distribution, dans la fragilisation des entreprises sous-traitantes et appelle à des mesures fortes. Souvent ces sous-traitances sont confiées à des aventuriers qui un jour disparaissent en laissant les salariés sans recours.

Elle rappelle les 9 milliards de francs d'aides publiques attribuées aux entreprises de cette branche sans contrôle et sans contrepartie, et constate à quel point les licenciements contribuent à la dégradation de la santé de nombreux salariés.

Elle doute de l'efficacité du renchérissement des licenciements proposé par Elisabeth Guigou qui se traduirait dans le textile par 4 500 francs supplémentaires sur des indemnités qui sont, dans la branche, de l'ordre de 30 000 francs. Enfin elle insiste sur la nécessité de contrôler les aides publiques et de promouvoir une politique industrielle aujourd'hui insuffisante, et qui ne pourra être efficace sans mettre un coup d'arrêt à l'explosion actuelle de la sous-traitance, notamment dans le textile.

Bernard Devert, de la fédération CGT de la métallurgie

s'interroge sur les responsabilités politiques face aux attentes et aux exigences dans le domaine des licenciements. Il estime que tous les licenciements relèvent du financier ou du boursier, et réfute le critère d'« économiquement viable ».

Dans la métallurgie, 27 groupes projettent de licencier 16 000 salariés et de fermer 17 établissements. On tente, selon lui, de justifier cela en invoquant les coûts salariaux, sans jamais parler des gâchis financiers (ainsi AEDS, ex Aérospatiale, s'apprête à fermer trois établissements tout en versant 2,6 milliards de francs à ses actionnaires), ni des pertes de savoir-faire, de même que des conséquences sur les territoires et leurs services publics.

Il refuse de distinguer les entreprises bénéficiaires des non bénéficiaires. En effet, estime-t-il, dans la téléphonie, par exemple, tout le monde savait que le comportement des marchés financiers allait conduire à la catastrophe, mais on a laissé faire.

Ne faut-il pas mieux maîtriser le type de mondialisation actuelle? Proposer des mesures pour s'y opposer? Prendre la mesure des conséquences de l'ouverture du capital dans les entreprises et les services publics? Examiner de nouvelles interventions du public, de l'état et des salariés dans le capital des entreprises? Pousser à une représentation du personnel dans les conseils d'administration des groupes?

Quant aux PME, il rappelle qu'elles appartiennent pour 60% à des groupes, et dans la métallurgie 40% d'entre elles dépendent du capital étranger. Dans les deux cas, les lieux de décision s'éloignent des salariés.

Enfin, à propos du statut salarial, il considère que le PCF doit laisser ce champ d'intervention au syndical

Daniel Brunel, vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, chargé de l'emploi et de la formation ressent le double besoin d'être une force de proposition et d'ouvrir des pistes d'action face à l'urgence.

« Nous avons un parti pris » dans l'affrontement actuel entre deux logiques: d'un côté celle de la rentabilité financière des patrons qui, certes, sous la pression, recherchent un habillage social à leurs choix avec des reclassements, des conversions, des reconversions industrielles qu'il ne faut pas négliger, mais où domine la loi de l'argent, de l'autre celle de l'efficacité sociale qu'exprime l'idée que certains font toujours plus de fric et d'autres sont toujours plus pressurisés. Selon Daniel Brunel, si ce sentiment ne nous donne pas des réponses concrètes, il appelle une autre logique, une logique d'efficacité sociale et économique pour l'émancipation de l'homme et une autre société. Nous devons nous appuyer sur cette évolution de l'opinion.

Que peut-on faire concrètement dans ce sens se demande-t-il? Il montre que la décision de la région de suspendre un financement de 20 millions de francs d'infrastructures pour la réalisation du « centre mondial de la recherche de Danone » qui, pour le groupe a une portée financière limitée, a été, avant tout, reçue par son PDG comme un « défi politique » du conseil régional.

De même, selon lui, le vote de la loi Hue a interpellé notre région: « Cela a amené à réfléchir sur une évaluation de l'efficacité des trois milliards de francs d'aides publiques consacrées dans la région à l'emploi et à la formation professionnelle, à veiller à introduire des critères d'emploi et de formation, y compris des clauses prévoyant des remboursements en cas de non-réalisation des objectifs, dans les conventions que nous signerons avec les entreprises ».

Le projet d'une commission d'évaluation de l'efficacité

des aides régionales va, dit-il, permettre d'ouvrir des chantiers « d'ingérence citoyenne ».

De même la mise en place d'une agence économique devrait permettre de préparer une conférence financière pour réfléchir à mobiliser autrement les fonds dans l'objectif de mieux répondre aux problèmes des salariés.

Claudine Chilz, salariée de la société Générale, attend de ce débat des pistes pour inverser le processus de ces plans de licenciements. Elle témoigne de la détresse des gens confrontés à cette situation. Travaillant dans une grande institution financière, elle estime que l'argent doit revenir dans les entreprises car la logique de la Bourse et des gros actionnaires mène les gens à la dérive.

Elle s'interroge sur le comportement de l'Etat comme grand actionnaire et sur le paradoxe d'un progrès social rimant avec licenciements.

Renforcer le droit des salariés

Fiodor Rilov, universitaire, aborde 2 sujets: les avancées contenues dans les 27 propositions du groupe de l'assemblée nationale et quelques pistes pour une annulation des licenciements boursiers. La proposition communiste, considère-t-il, restreint le champ des motifs économiques admis par le droit alors qu'aujourd'hui un licenciement boursier peut être licite. Cette proposition sanctionne d'avantage les patrons qui manquent à leurs obligations de reclassement des travailleurs. Au lieu d'indemniser un salarié non reclassé comme aujourd'hui, la proposition annulerait le licenciement. Cette disposition pourrait rendre impossibles des licenciements boursiers.

Il invite à réfléchir à la législation allemande qui prévoit qu'un licenciement non motivé est nul. Dans le cas de licenciements économiques, ce sont les représentants du personnel qui vérifient si le motif est réel. S'ils constatent que le licenciement est seulement financier, ils peuvent utiliser un droit d'opposition. La procédure est suspendue jusqu'à ce que le juge confirme. Dans ce cas toute interruption du contrat de travail est annulée.

Selon F Rilov, ce mécanisme permet de répondre à l'exigence d'annulation des licenciements boursiers, et contraint les patrons à prendre en compte les alternatives avancées par les salariés, dans la mesure où ils savent que le droit d'opposition leur ouvre des prérogatives.

Jean Louis Chesneau « citoyen électeur de Palaiseau » qui a participé à toutes les assemblées des Danone du site de Ris-Orangis, témoigne des traumatismes des salariés qui ont le sentiment de perdre bien plus que leur salaire, mais aussi tout leur univers de relations personnelles.

Il montre que l'implantation à venir de Vitapole, le centre de recherche de Danone, à Palaiseau n'est pas sans contradiction. Ainsi des militants sont en désaccord avec leur député maire socialiste et même quelques élus communistes qui ont refusé le boycott des produits Danone dans leur commune.

Il approuve les décisions de gel des aides du conseil régional et du conseil général de l'Essonne tout en réprochant les aides aux aménagements du centre de recherche de Danone prévues par ces institutions.

Patrice Busque, salarié à la Caisse des dépôts et consignations, critique l'idée d'« une fenêtre de tir » pour les licenciements entre les municipales et les présidentielles car il s'agit de bien autre chose qu'un problème de conjoncture politique qui ne serait qu'un mauvais moment à passer.

Nous assistons, selon lui, à un ralentissement brutal de la

croissance aux Etats-Unis, où l'on annonce cent mille licenciements par mois, mais aussi sur toute la planète. Dans un tel contexte, il pense que la norme de 15% de rentabilité financière, qui de plus ne tient pas compte des fluctuations de l'activité, impose en permanence un ajustement sur les salaires et sur l'emploi. Pour cela on a multiplié les fusions-acquisitions, les rationalisations, les rachats d'actions, la pression sur la sous-traitance et maintenant, avec le recul de la croissance, on risque de généraliser les licenciements. Ce sont les fonds de pension, les grandes banques, les assureurs, qui disposant des deux tiers des actifs financiers dans le monde, imposent de telles normes. Il y a besoin de faire reculer cette domination en faisant émerger d'autres normes, favorables à l'emploi et à la formation contre celle de la rentabilité financière.

Outre les interrogations qu'il a sur le terme de licenciement boursier **Marc Cohen Solal, syndicaliste à la BNP-Paribas**, souligne que l'UIMM, aile marchante du patronat, « voit dans les mouvements sociaux actuels une forte contestation du système par la société ».

En effet, selon lui, derrière le débat sur le licenciement boursier ou non, ce qui est contesté, c'est la justification des licenciements par l'insuffisance de rentabilité financière et de productivité apparente du travail, c'est-à-dire les critères capitalistes les plus fondamentaux. Les communistes doivent prendre position à ce niveau-là, notamment dans leurs propositions. Ils doivent contester une telle vision sociale et sociétale qui est celle des directions d'entreprises. L'aspiration à promouvoir d'autres critères ne doit pas empêcher de contester les fausses réponses qui sont avancées, comme les fonds éthiques qui permettent de faire cohabiter rentabilité et morale ou l'« actionariat populaire contrebalançant les actionnaires dominants », comme le prétendent les promoteurs de la loi sur l'épargne salariale.

Il se dit d'autant plus frappé par les rachats de leurs actions par les groupes (13 milliards de francs à la BNP en 2000) afin de faire monter les cours, qu'ils s'accompagnent d'un appauvrissement des capacités réelles des entreprises. Pour lui, il faut aller à l'essentiel en proposant d'autres critères d'efficacité dans la société : création de richesse disponible pour les travailleurs et pour les populations, formation des hommes pour une productivité nouvelle. Ainsi, selon lui, on peut être plus fort sur ce qui fait tant peur au patronat.

INVITATION

Débat d'Economie et Politique

Avantis, Bull, SNECMA...

Du refus des plans sociaux et des licenciements... à l'exigence de réorientation de la politique industrielle

MERCREDI 20 JUIN 2001

de 18 h à 20 h

Siège national du PCF

2, Place du Colonel Fabien 75019 Paris

Paul Boccara, voir encadré page 15.

François Gaudu, Professeur de droit, attire l'attention sur le fait que les élections agissent sur le timing des licenciements car les plans sociaux s'accompagnent de financements publics difficiles à négocier avant une échéance électorale.

Il estime que si les élus du personnel ne sont pas pris au sérieux par les responsables des entreprises, cela s'explique d'abord par le fait qu'ils n'ont pratiquement aucun pouvoir sur rien. Le plus important, ce n'est pas une définition scientifique du motif économique, c'est qu'ils aient des contrepouvoirs qui empêchent le patronat de décider seul sur tout ou presque. De tels contrepouvoirs peuvent concerner les heures supplémentaires, le règlement intérieur, ...

Ainsi le droit allemand qui donne aux salariés un pouvoir sur l'embauche, permet d'agir sur la précarité, la formation...

Dans le droit du travail français, des avancées existent déjà dans le droit au reclassement qu'il faudrait pousser jusqu'à l'obtention de nullité du licenciement en cas de non reclassement. Ce qui constitue aussi un enjeu important pour les gens qui sont licenciés en dehors des plans sociaux.

Dans le débat sur les formes de participation des salariés à la gestion des entreprises, il souligne l'existence de négociations tripartites dans les pays du nord de l'Europe, ou encore de la cogestion en Allemagne. Un droit des travailleurs à participer à la gestion est reconnu dans la constitution française, il ne pense pas que l'actionariat des salariés soit un bon levier pour l'exercer sauf, peut-être, dans le cas des OPA. Enfin il constate que la France est quelquefois un cheval de Troie régressif dans les choix de gestion en Europe comme le montre l'entrée massive des fonds étrangers dans le capital des entreprises dans notre pays.

Selon **Maurice Levret, salarié à France Télécom,** le rejet des critères justifiant les plans de licenciement est si fort que nous avons l'occasion de commencer à mieux faire passer nos propres propositions sur les critères d'efficacité sociale, à finaliser, dans la société.

Il estime que nous devons renforcer notre bataille pour la mise en œuvre de la loi Hue et la publication des décrets aujourd'hui une partie des fonds publics financent encore les plans sociaux. Il attire également l'attention sur les questions des reconversions qu'il est nécessaire de contrôler tant l'expérience montre à quel point de nombreux reclassements se sont traduits par de fortes dévalorisations du statut des salariés.

La responsabilité du politique

Nicole Borvo, Présidente du groupe communiste du Sénat estime, compte tenu de l'émotion populaire, qu'il est temps que chacun prenne ses responsabilités. Et que pour sa part elle les a prises avec ses collègues du Sénat en s'appuyant sur deux constats : le refus du droit pour les salariés de discuter les décisions de leur direction comme chez Marks & spencer, et celui de voir le politique et le gouvernement sans prises sur les décisions économiques, impuissant devant les forces de l'argent.

L'opinion réfute cela.

Cela a amené le groupe communiste à proposer trois amendements pour :

- permettre aux salariés de suspendre les licenciements,
- empêcher qu'une entreprise qui fait des bénéfices fasse

des licenciements, en liant cet objectif à la « mise en tas » de tous acteurs concernés (syndicats, direction de l'entreprise, élus, administrations, banque...) pour rechercher des solutions alternatives,

- sanctionner le capital si l'entreprise continue d'enfreindre l'interdiction de licenciement avec l'obligation de rembourser les fonds publics qu'elle a touchés, et des pénalités sur le plan fiscal et sur les ventes d'actions.

Elle rapporte que le débat au Sénat a été simple : pour la droite le droit du travail ne doit pas contredire le droit bourgeois.

Le gouvernement a déposé une série de dispositions pour donner la possibilité de contredire les plans de restructuration, sans les suspendre toutefois au-delà de quinze jours, ainsi que pour renchérir le coût des licenciements.

Selon la présidente, « suite à l'engagement pris devant les salariés, les communistes doivent prendre clairement position. Et même si nous pouvons encore affiner nos propositions, pour moi, leur sens doit être celui-là ».

Nadège Lechevrel, jeune adhérente du PCF, s'interroge sur la fatalité de voir les états faire le jeu des multinationales. Elle imagine une force politique indépendante agissant à contre-courant des orientations de l'OMC. Pour cela, ajoute-t-elle, il lui semble nécessaire de dépasser la coupure actuelle entre le syndicalisme et le politique, de faire reculer l'emprise de l'argent, de la consommation, de l'individualisme dans la jeunesse, de transformer les partis et leur image dégradée dans la jeune génération. Elle se félicite de voir qu'au Sénat des élus défendent les mêmes idées que ceux qui se battent aujourd'hui dans les associations de lutte contre les orientations actuelles de l'OMC.

Thierry Bodin, Salariés d'Aventis, première entreprise des sciences de la vie en Europe, attire l'attention sur le projet de suppression de 1 800 emplois sans un seul licenciement. Un tel plan social risque d'aboutir à terme à la fermeture des sites de Romainville, de Vitry et de Lyon, soit 4 000 emplois. Toutes les organisations syndicales ont refusé ce plan, mais la direction « s'est assise sur cette opposition »

La colère des salariés a été d'autant plus forte que dans le même temps la direction décidait d'augmenter de 63% les dividendes versés aux actionnaires. Face à cette situation il lui semble nécessaire de travailler, non seulement sur les licenciements, mais aussi sur les plans sociaux dans leur totalité, et sur de nouveaux objectifs sociaux: ainsi en est-il de la proposition des salariés d'Aventis de ne pas réduire les capacités de recherche sur la santé publique et la santé animale et d'empêcher toute fermeture de centre en donnant pour cela de nouveaux droits aux salariés.

Le pouvoir de contre-proposer

Yves Dimicoli, membre du collège exécutif du PCF, souligne combien l'émotion sur les licenciements a placé dans l'embarras le PS, la droite et Medef. Cette protestation est morale, mais c'est une porte d'entrée nouvelle pour un débat qui renvoie aux pouvoirs des patrons de jeter les salariés au chômage, au nom de l'intérêt de l'entreprise face au marché. Aujourd'hui, c'est ce pouvoir qui est discuté et aussi, avec le levier des incitations financières, celui dont dispose le gouvernement, de l'Etat et des élus dans leur ensemble.

Le débat sur les gestions des entreprises semble donc se conjuguer avec celui dont fait l'objet la politique gouvernementale. Cela conduit à une politisation du débat sur l'em-

ploi et la politique économique. L'entreprise, interroge-t-il, est-elle seulement l'affaire des actionnaires ? « Mais l'entreprise, c'est avant tout les salariés et les populations qui mettent à la disposition des entreprises des moyens de fonctionner ». Quant à l'Etat, son aide va-t-elle favoriser les marchés financiers et les grands actionnaires pour renforcer leur monopole d'informations ou répondre à la demande de formation, d'emploi, d'accès à la culture et à l'information des salariés et des populations.

Sur le plan politique, Y Dimicoli se demande si l'on n'assiste pas à la répétition de l'affaire Michelin. A ce propos, Lionel Jospin disait hier « il ne faut pas tout attendre de l'Etat », aujourd'hui il dit « ce n'est pas seulement à la législation de régler les problèmes sociaux dans les entreprises ». Même si cela est vrai, ajoute l'orateur, cela n'empêche pas une intervention du politique et nécessite aussi de modifier le cap de la politique économique qui, comme le montre le rapport de présentation du Plan français d'action pour l'emploi, récemment déposé à Bruxelles, reste fondé sur trois axes : continuer et renforcer l'allégement des charges sociales patronales, favoriser le retour à l'emploi avec le Pare (ouvrant à des reclassements déqualifiants), corriger les excès d'une régulation qui reste celle de la rentabilité financière. « Il s'agit bien, conclut-il, d'une bataille politique, donc sur les pouvoirs, qui appelle des droits nouveaux pour les salariés et d'autres acteurs comme les élus et les associations, des pouvoirs sur la gestion dépassant le seul droit de discuter avancé par Elisabeth Guigou, un pouvoir d'intervention sur les plans d'investissement et de financement des entreprises. Tous ces acteurs ont une légitimité à intervenir, d'abord sur les profits, pour les mobiliser afin de développer les capacités humaines et la croissance réelle, et aussi sur tous les fonds que la société met à la disposition des entreprises, comme les aides publiques et les crédits ».

Félix Abecia, formateur spécialisé, attire l'attention sur la situation des établissements de formation professionnelle des handicapés. Régis par la loi de 1975 qui attachent ces établissements au domaine médico-social, cette loi donne à la COTOREP les moyens de financer cette formation spécialisée. Récemment, un amendement a été introduit, en première lecture d'une loi, remettant en cause ce lien entre ces établissements et le domaine médico-social, ce qui menace les moyens dont dispose cette formation.

Il est nécessaire de mettre en échec cette tentative qui aurait de graves conséquences sur ces catégories de salariés.

André Dellinger, enseignant en économie à la retraite, s'imagine les salariés des sites menacés de fermeture de Danone, décider de continuer leur activité. Alors tout le droit serait en contradiction avec une telle décision : droit des brevets,... Cela poserait d'énormes questions à la gauche comme aux syndicats.

C'est pourquoi il faut, selon lui, s'attaquer, dans le domaine des droits, à la question essentielle, celle des pouvoirs de décision. Plutôt qu'un retour à l'autorisation administrative de licenciement, ne faudrait-il rechercher du côté



d'un droit d'autorisation des élus et des salariés dans les bassins d'emploi ? C'est pourquoi, si le politique ne veut pas être dépassé par le social, il faut être prêt, selon lui, à proposer de nouvelles alternatives.

Hervé Tourniquet, juriste, partage le constat de l'exigence sociale forte contre les licenciements. Mais il est plus perplexe sur les propositions avancées dans le débat. Il estime, qu'en ne faisant pas connaître les propositions qui avaient été élaborées dans la proposition de loi du groupe communiste de l'assemblée, le PCF a perdu deux années pendant lesquelles ces propositions auraient pu être discutées, notamment dans les entreprises concernées par les plans sociaux. D'où un déficit sur la lisibilité de nos propositions aujourd'hui.

Quant aux mesures qui ont été avancées par le groupe communiste au Sénat, il estime que l'on revient vingt ans en arrière avec la proposition de donner au ministre du travail l'autorisation ou non de suspendre un plan de licenciements. Il reconnaît que les 27 propositions du groupe de l'assemblée peuvent être améliorées en intégrant, par exemple, la proposition de la nullité du licenciement dès lors que le motif économique n'existe pas. Mais réfutant le caractère défensif de ces propositions, elles souffrent surtout, selon lui, d'être méconnues. Il estime ce qui est présenté, aujourd'hui, comme des propositions nouvelles y était, pour une part, déjà contenu. C'est le cas, notamment de l'interdiction des licenciements boursiers sur laquelle la jurisprudence a déjà statué. Il estime que le débat sur le motif économique n'est pas dépassé. Il émet des doutes sur l'association des acteurs extérieurs, alors que 50% des entreprises qui devraient avoir mis en place leur comité d'entreprise ne l'ont pas fait. Il faudrait interdire tout recours à un plan de licenciement tant que le comité d'entreprise n'est pas en place. Pour les entreprises qui n'y ont pas droit, il faudrait accorder aux Unions locales de syndicats les mêmes droits que les comités d'entreprise. Il ne faut pas seulement s'occuper des plans sociaux car 85% des salariés touchés par les licenciements ne sont pas concernés par ceux-ci. n

Renforcer les droits existants et aussi conquérir de nouveaux droits et des pouvoirs

Paul Boccard, économiste, membre du Conseil national du PCF estime qu'il y a une grande émotion avec cette vague de licenciements

1 - La question n'est pas principalement économique. Elle est fondamentalement politique et de société. Comme jamais dans le moment actuel la question de quelle société et de quelle politique est liée à des problèmes économiques. Je crois qu'il faut faire monter cela très fort. La contestation de la marchandisation du monde contre la vie progresse depuis 1995. De ce point de vue, il y a une responsabilité politique et du gouvernement qui est posée : regardez ce qu'il s'est passé avec Michelin : le gouvernement ne peut rien faire nous disait-on.

Et maintenant on dit : on va faire certainement quelque chose, mais il ne faut pas administrer l'économie. Et sauf en paroles, on veut en faire le moins possible. Non, nous ne vous demandons non pas d'administrer les entreprises, mais on vous demande de jouer votre rôle : faire progresser le droit et la loi sociale pour empêcher que le marché jette les gens. Les conquêtes de droits sociaux contre les marchés : c'est ce que l'on retrouve pour l'issue des grandes crises systémiques. Et nous approchons d'une situation de ce genre. Dans ces moments, il y a eu de grande conquêtes sociales : par exemple la Sécurité sociale et les comités d'entreprise. Il n'y a pas que les luttes syndicales dans les entreprises. Quand la politique et le droit ont créé les comités d'entreprise, le politique et le syndical se sont confortés. On n'a pas demandé au politique de ne pas créer des comités d'entreprise en alléguant que le politique n'avait pas à intervenir dans le fait syndical. Il faut faire attention à ne pas s'opposer à l'intérieur de ce mouvement qui monte. Le capitalisme monopolise d'Etat est en crise profonde. Le rôle de l'Etat n'est plus le même. Mais c'est toujours l'Etat ou les interventions inter-étatiques qui confortent le capital, mais désormais c'est en faveur du capital financier, alors que c'était principalement en faveur du capital réel avec le rôle pilote du capital public. Mais c'est toujours fondamentalement les politiques de l'Etat. Les licenciements en rafales ont utilisé une fenêtre politique après les élections municipales et avant les présidentielles. Mais il y a aussi les premiers effets du ralentissement aux Etats-Unis. Cependant, à cause des présidentielles, le PS, essaie de biaiser avec des changements de mots et de très petits aménagements, en consacrant le monopole de gestion du patronat.

3 - A propos du scandale des licenciements quand il y a d'importants profits et pour la Bourse.

Je suis contre l'idée que ceux qui ne font pas de profits ont le droit de licencier. D'autant plus qu'il est facile de délocaliser les profits. Notamment avec les prix de transfert entre les filiales. Mais il y a quand même quelque chose qu'il ne faut pas lâcher. L'idée qu'il y a des entreprises qui ont plein de fric, et que pour des opérations sur le marché financier on vire les gens. C'est une bonne chose. Il faut la pousser. Cette énormité des exigences financières, cette domination du marché financier : il faut mettre en cause cela. Avec des droits sociaux et une législation sociale qui est de la responsabilité du parlement national et aussi européen. Mais la question est aussi mondiale. Cependant, il n'y a pas que les exigences des marchés financiers, mais toute la question de la gestion des fonds des entreprises pour la rentabilité financière et non l'efficacité sociale. Et ce sont aussi les questions du crédit. Parce que le crédit démultiplie considérablement les sommes en jeu pour la spéculation financière ou au contraire, avec des taux d'intérêt abaissés de façon sélective pour d'autres gestions en faveur de l'emploi. Et il y a encore les fonds publics : ils peuvent contribuer à abaisser sélectivement ainsi les charges financières et non à abaisser les charges salariales.

Cette autre utilisation des fonds peut contribuer à une grande transformation sociale.

C'est pour cette transformation que nous parlons sécurité d'emploi

et de formation, de sécurité dans la mobilité. Ce n'est pas seulement des progrès de la sécurité sociale ou des CE. Avec les nouvelles technologies de la révolution informationnelle dominées par la rentabilité financière, de plus en plus les travailleurs sont traités en kleenex. Il faut donc de nouveaux droits sociaux contre cela, toute une construction de maîtrise et même de dépassement des marchés. Pourquoi voter à gauche, si c'est pour refuser de faire de nouvelles conquêtes sociales ? Pourquoi nous dit-on qu'il faut créer un nouveau modèle social européen ? Le moment est propice, car les gens prennent conscience des folies financières et des défis des nouvelles technologies mondialisées.

2 - Pour une grande avancée du droit social : il ne faut pas seulement une bataille défensive mais il faut aussi une bataille offensive en articulant les deux volets. Premier volet : définir de façon bien plus restrictive le droit de licenciement économique. Accroître les droits de recours à la justice jusqu'à annuler les licenciements. Demander de faire la preuve que toutes les mesures autres que des licenciements ont été prises. Tout ce volet est bien à prendre et peut servir de point d'appui précieux.

Deuxième volet : Mais il faut aussi des mesures offensives : à partir d'un droit de suspendre les licenciements, de nouveaux pouvoirs de contre-proposition et de nouveaux moyens d'intervention dans les gestions pour que les salariés puissent imposer d'autres choix et non seulement s'informer et s'exprimer. Cela ne va pas tomber du ciel à partir d'une lutte défensive.

En s'appuyant sur un développement radical des obligations de reclassement et une certaine mutualisation des moyens, des pouvoirs nouveaux de propositions d'emploi et de formation.

Au Sénat, les communistes proposent des amendements pour créer des droits nouveaux, par exemple de réunir dans les bassins d'emploi concernés, les responsables des comités d'entreprise, les élus avec le droit d'examiner l'utilisation des fonds dans les entreprises et de faire des propositions, d'examiner les financements avec des représentants de la Banque de France, de proposer d'autres montages financiers. Il y a un triangle institutionnel qu'il faut créer : les financements, les pouvoirs et les objectifs sociaux.

- Les pouvoirs de contre-propositions, ce n'est pas seulement le face-à-face entre les patrons et les syndicats dans l'entreprise. C'est trop peu et inégal. Il faut aussi à l'extérieur de l'entreprise de nouveaux pouvoirs avec les élus, les organisations syndicales, les associations comme celles de chômeurs, les établissements financiers publics.

- Le financement : ce sont les fonds publics, les fonds d'entreprise et le crédit.

La loi Hue qui permet justement de supprimer les fonds publics pour les entreprises qui ne réalisent pas leurs objectifs d'emploi et qui licencient. Les décrets d'application, le gouvernement ne voulait pas les sortir. Actuellement les luttes l'y obligent, mais il voudrait donner tous les pouvoirs aux présidents de convoquer ou de ne pas convoquer la commission nationale. Au lieu de donner le droit de saisine au comité d'entreprise aux délégués du personnel, notamment au niveau régional.

- Les objectifs sociaux : des droits doivent garantir la proposition de bons emplois et de bonnes formations pour un meilleur emploi, sanctionnés par les obligations de reclassement et les mesures sur les fonds, y compris les aides financières. On ne doit pas permettre des abaissements systématiques de situations avec, notamment des prétendues formations pour déqualifier comme pour adapter un cadre à un poste de manutentionnaire.

Cela rejoint un autre chantier des luttes en direction d'un système de sécurité d'emploi ou de formation, comme celles pour un retour à l'emploi stable non déqualifié, y compris par une bonne formation choisie dans le cadre des défis des transformations de l'Unedic.